



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules



Copie à :  
Chrono

adresse  
63 rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

téléphone  
04 78 52 22 22

internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

email [daf@ffboules.fr](mailto:daf@ffboules.fr)

numéro SIRET  
779 825 744 00039

code NAF  
9312 Z

## Hubert CHANEL

Président délégué de la F.F.S.B  
Responsable du Pôle sportif

à

Mmes, MM. les

- Membres du Comité Directeur
- Présidents des CBD, LBR et CS
- Arbitres nationaux
- Présidents des arbitres départementaux et régionaux (diffusion aux bons soins des Présidents de comité)

Réf : HC/XM/219

**Objet** : Licences 2024/2025 et visa médical

Villeurbanne, le 6 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

A compter du 14 septembre 2024, seules les licences au millésime 2024/2025 sont censées être acceptées sur les compétitions.

Toutefois, le Bureau exécutif a de nouveau décidé, pour le début de cette nouvelle saison sportive, d'un assouplissement dans le contrôle des licences 2024/2025 (absence de la nouvelle licence notamment) pour le week-end des 14 et 15 septembre et des 21 et 22 septembre uniquement.

Il est donc demandé aux arbitres et aux assesseurs de tolérer la présentation de la licence 2023-2024.

En revanche, ils devront vérifier scrupuleusement les fiches d'inscriptions aux diverses compétitions. Ces fiches devront comporter les noms des joueurs et être obligatoirement signées par le chef d'équipe, qui de ce fait attestera la composition réglementaire de son équipe.

S'agissant du visa médical, il est rappelé que suite à l'entrée en vigueur de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, des assouplissements à la réglementation sur le visa médical ont été votés.

Pour les adultes, le visa médical n'est désormais obligatoire que sur le volet club pour les rencontres de clubs.

Pour les jeunes, la licence doit porter mention du visa médical pour tout sur-classement permettant d'évoluer en catégorie jeune supérieure ou en adultes pour les U18. Si les U18 veulent jouer en club, le visa médical d'aptitude et de sur-classement doit figurer aussi sur le volet club (les 2 volets doivent donc être tamponnés).

En souhaitant à toutes et tous un bon début de saison, recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour Hubert CHANEL  
La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI